

Pa'Had David

Balak

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Israël s'établit à Chitim. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moav. Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres (...). Israël se prostitua à Baal-Péor et le courroux du Seigneur s'alluma contre Israël. »

(Bamidbar 25, 1-3)

Comment comprendre que les enfants d'Israël, qui avaient déjà reçu la Torah et appartenaient à la « génération de la connaissance », composée d'hommes pieux, aient pu tant déchoir au point de fauter par la débauche et l'idolâtrie ? Le terme *avoda* (travail) se réfère à toute occupation physique de ce monde, notamment à l'activité de l'homme lui assurant son gagne-pain. Mais ce mot désigne également ses activités spirituelles, par lesquelles il effectue son service divin, comme l'étude de la Torah, l'observance des *mitsvot* et les actes charitables. En particulier, la prière est désignée par ce vocable, comme le déduisent nos Sages (*Taanit* 2a) du verset « Et Le servir de tout votre cœur » – « Quel service se réalise-t-il par le cœur ? C'est la prière. »

Par conséquent, de même que l'homme emploie son corps pour son travail matériel, il lui incombe d'y avoir recours pour le spirituel, afin de servir l'Éternel. Car le service divin, d'une sainteté suprême, ne devrait pas être négligé par rapport aux activités physiques, aussi convient-il d'utiliser son corps à bon escient pour servir le Créateur.

Si l'on réfléchit, on réalisera que notre service divin répond aux mêmes exigences que notre corps. En effet, celui-ci fonctionne jour et nuit sans interruption. Le cœur bat continuellement, le sang circule constamment et même le cerveau est toujours actif. Si l'un d'eux en venait à s'arrêter, serait-ce l'espace de quelques instants, les conséquences seraient dramatiques.

Par ailleurs, chaque membre et tendon connaît sa fonction propre, son rôle à assumer dans le corps,

maskil LéDavid

La constance dans le service divin



au bon fonctionnement duquel tous contribuent. Grâce à leur coopération permanente, l'ensemble qu'ils forment, appelé corps humain, a la possibilité de bien fonctionner. Si, à D.ieu ne plaise, survenait le moindre dysfonctionnement, cela pourrait porter atteinte à tous les systèmes du corps, susceptibles de s'arrêter les uns après les autres, pour finalement entraîner la mort de la personne.

Le service divin, lui aussi, n'admet pas de temps d'arrêt. Or, après le don de la Torah au mont Sinai, nos ancêtres s'installèrent à Chitim, où ils cessèrent momentanément d'étudier et de servir le Créateur. C'est la raison pour laquelle, bien qu'ils eussent reçu la Torah et malgré leur niveau élevé et les miracles divins auxquels ils avaient assisté, comme la victoire contre les puissants rois Si'hon et Og, ils tombèrent dans le péché. Car, ayant opté pour le repos à Chitim, la sottise (*chtout*, mot pouvant être rapproché du nom de cet endroit) prit le dessus.

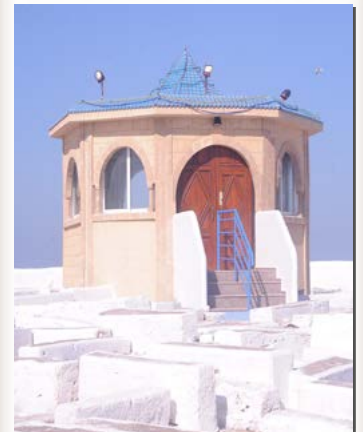
Comme nous le savons, la Torah a le pouvoir de protéger l'homme de toute calamité et de le mettre à l'abri du mauvais penchant. En son absence, il tombe donc immédiatement dans les filets de ce redoutable ennemi. Balak et Bilam, qui avaient la dimension d'Amalek, c'est-à-dire du mauvais penchant, profitèrent du relâchement en Torah des enfants d'Israël pour les pousser à la débauche.

Pin'has eut alors le courage d'intervenir. Avec détermination, il prit une lance pour stopper l'épidémie et venger l'honneur divin. Il démontra ainsi à tous que le service divin n'est pas compatible avec le repos, le laisser-aller, ni la concession.

En récompense à son zèle pour défendre l'honneur de D.ieu, il fut rétribué déjà dans ce monde, où il reçut la prêtrise pour sa lignée, tout au long des générations.

17 Tamouz 5782
16 juillet 2022

1247



Hilloulot

Le 10 Tamouz, Rabbi Israël Yaakov Elgazi, auteur du *Ara Dérabanan*

Le 10 Tamouz, Rabbi Meïr Melloul

Le 11 Tamouz, Rabbi Attia 'Houri, l'un des Sages de Djerba

Le 11 Tamouz, Rabbi Tsvi Hirsh de Ziditchov, auteur du *Tsvi Latsadik*

Le 12 Tamouz, Rabbénou Yaakov, le *Baal Hatourim*

Le 12 Tamouz, Rabbi Aharon Benhaïm

Le 13 Tamouz, Rabbi Yaakov Fitoussi, auteur du *Yérekha Yaakov*

Le 13 Tamouz, Rabbi Chmouel Sheinberg, *Roch Yéchiva* de Migdal HaTorah

Le 14 Tamouz, Rabbi Mordékhaï Attia, l'un des Sages de Syrie

Le 14 Tamouz, Rabbi Békhor Réfaël Halévi

Le 15 Tamouz, Rabbi Chlomo Machia'h

Le 15 Tamouz, Rabbi 'Haïm Ben Attar, le *Or Ha'haïm*

Le 16 Tamouz, Rabbi Yaakov Chmaryahou Deutch, président du Tribunal rabbinique du cercle 'Hatam Sofer

Le 16 Tamouz, Rabbi Chimon Moché Diskin, auteur du *Masat Hamélekh*





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la *paracha*
entendues à la table de nos Maîtres

Une impressionnante révélation céleste

La synagogue est la demeure de l'Éternel, le lieu où nous nous attachons à Lui, une citadelle vers laquelle toutes les bouches sont tournées, un bastion où les prières de tous sont écoutées. Cet endroit saint nous a été donné afin que nous puissions renforcer notre lien avec D.ieu. Il semble donc évident que toute parole profane doit y être proscrite, en particulier durant la prière, moment doté de la plus grande sainteté.

L'interdiction de parler pendant la prière n'est pas uniquement une bonne habitude, mais constitue une loi. Cet interdit ne se limite pas au moment où l'on prie soi-même, mais s'étend également à celui où les autres fidèles sont en train de prier. De même qu'on n'a pas le droit de déplacer un objet *mouktsé* le Chabbat, il est absolument défendu de parler pendant la prière à la synagogue.

Dans notre *paracha*, Bilam fait l'éloge des lieux d'étude et de prière du peuple juif : « Qu'elles sont belles, tes tentes, ô Yaakov ! » D'après nos Sages, cette bénédiction nous renseigne sur la malédiction qu'il désirait prononcer : jaloux de nos synagogues, source de notre pouvoir, il voulait y fixer son mauvais œil afin de nous faire perdre ce précieux atout. Mais le Créateur ne lui en donna pas le loisir et le contraignit à formuler une bénédiction à ce sujet.

Aussi, saisissons cette bénédiction à deux mains, cultivons la sainteté de la synagogue et l'interdiction d'y converser pendant la prière ! Certes, ceci n'est pas toujours facile. Il arrive que nous voulions juste dire un mot ou que certaines nouvelles soient vraiment intéressantes. Mais, combien vaut-il la peine de se garder de toute parole futile durant la prière ! Car c'est le moment où l'Éternel prête une oreille attentive à nos prières et déverse sur nous, avec Miséricorde, un immense influx de délivrances.

Dans le journal *Dirchou*, Rav Acher Kobalsky *chelita* a publié une anecdote qui eut lieu au mois de Nissan de l'année dernière et bouleversa tout New York et ses environs. Une révélation céleste, en direct du monde de Vérité, sur un fait d'actualité.

Il y a quelque temps, un Juif new-yorkais, Rav Chalom Kahalni *zatsal*, décéda. Il atteignit certes un bel âge, quatre-vingt-dix ans, mais comptait parmi les centaines de victimes de l'épidémie du coronavirus. Or, quelques jours après sa disparition, il apparut en rêve à son fils, Rav Yéchayahou.

Ce dernier, saisi de terreur, fut bientôt couvert d'une transpiration froide. Voilà qu'il voyait clairement son père, qui avait déjà rejoint les sphères supérieures, le visage rayonnant, avec son habituel sourire. S'approchant de son fils, il lui dit :

« Cher fils, sache que, dans les cieux, j'ai reçu la permission de descendre sur terre pour te révéler la raison de ce terrible fléau qui frappe l'univers, afin que tu la diffuses dans le monde entier : une attitude irrespectueuse dans les synagogues. Elles sont un lieu saint destiné à la prière, mais les gens ont tendance à le négliger et à trébucher en prononçant des paroles profanes pendant la prière. J'ai reçu la permission de te le révéler parce que, toute ma vie durant, j'ai veillé à ne pas prononcer de propos futiles à la synagogue. »

Le fils resta interdit, tandis que son père poursuivait : « Pour te prouver la justesse de mes propos, je te donne un signe. Le nom scientifique attribué à cette épidémie est covid-19. Le mot *covid* fait allusion au manque de *cavod* (respect), tandis que le nombre 19 renvoie à ce chapitre du livre de Vayikra, où figure l'injonction "Vous craindrez Mes sanctuaires". Ce verset de la section de Béhar a dû être lu à l'extérieur des synagogues, qui étaient fermées, de sorte à souligner que ce fléau a éclaté à cause du mépris de cet ordre. »



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto *chelita*

La double perte

Un jour, un Juif vint me voir pour me faire part de ses problèmes conjugaux. Il me raconta que son épouse ne cessait de se plaindre du fait qu'il investissait trop de temps dans l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*, sur le compte du travail et de leur gagne-pain. Il ne trouvait pas de solution à leur problème, parce que, de son point de vue, il aspirait au contraire à augmenter ses activités spirituelles.

Après avoir écouté son discours douloureux, je tentai de parler à sa femme pour lui expliquer qu'on ne perd jamais de s'impliquer dans la Torah et les *mitsvot*. Au contraire, ce sont elles qui déversent sur nous et notre famille l'abondance, la bénédiction et tout le bien.

Cependant, elle refusa d'accepter mes paroles et campa sur sa position. Elle estimait que son mari était paresseux, car il délaissait le travail au profit de l'étude. Dans l'intention de rétablir la paix au sein de leur foyer et d'éviter une profanation du Nom divin, je conseillai à cet homme d'écouter son épouse et de travailler davantage.

Un an plus tard, il revint me voir, complètement déprimé. « Vénéré Rav, pourquoi m'avez-vous dit de plus m'investir dans mon gagne-pain ? À présent, j'ai fait faillite dans mon entreprise et j'ai encore moins d'argent qu'auparavant. »

Je lui répondis : « Je t'avais donné ce conseil, parce que je craignais que tu perdes ta femme et ton argent. J'espérais qu'en l'écoutant, tu gagnes au moins la paix conjugale. »

« Et où en suis-je maintenant ? reprit-il. Exactement dans la condition que le Rav craignait que je tombe : j'ai perdu ma femme et mon argent, puisque ma faillite a aggravé nos relations. »

J'eus beaucoup de peine à apprendre ce qui lui était arrivé et lui conseillai de revenir à sa situation précédente, en investissant le plus clair de son temps à l'étude et aux *mitsvot*. Puis je le bénis, en m'appuyant sur le mérite de mes saints ancêtres et de son étude de la Torah, en lui souhaitant que l'Éternel lui accorde Son assistance dans tous les domaines.

Parfois, quand on ne parvient pas à percevoir la récompense attribuée, dans ce monde, aux personnes qui étudient la Torah, on doit se souvenir qu'une immense rétribution leur est réservée dans le monde futur – trois cent dix mondes de bénédictions. Cette pensée nous encouragera à nous renforcer dans l'étude de la Torah.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David Hanania Pinto** chelita

Le pouvoir protecteur de la Torah

« Il n'aperçoit point d'iniquité en Yaakov, Il ne voit point de mal en Israël : l'Éternel, son Dieu, est avec lui et l'amitié d'un Roi le protège. » (Bamidbar 23, 21)

Alors que Balak était venu pour écouter comment Bilam maudissait le peuple juif, Bilam se mit à proférer son oracle et dit : « Il n'aperçoit point d'iniquité en Yaakov, Il ne voit point de mal en Israël : l'Éternel, son Dieu, est avec lui et l'amitié (*téroua*) d'un Roi le protège. » En d'autres termes, quand les enfants d'Israël étudient la Torah et se hissent au niveau de rois, c'est-à-dire d'érudits (cf. *Guitin* 62b), ils méritent que se réalise le début du verset, c'est-à-dire qu'il ne leur arrive aucun mal, et ce, même si le plus grand prophète des nations tente de les maudire.

Ajoutons que le terme *téroua* (litt. : sonnerie) est composé du mot Torah et de la lettre *Ayin*, en référence à la Torah qui peut être interprétée selon soixante-dix facettes. Les enfants d'Israël ont le mérite de couronner l'Éternel et d'être appelés les fils du Roi lorsqu'ils étudient la Torah. Le cas échéant, Dieu est avec eux et ils échappent à toute calamité. Notons que les initiales des mots *outrouat mélekh bo* équivalent numériquement à quarante-huit, nombre de prérequis de la Torah (cf. *Avot* 6, 6), tandis que les dernières lettres de *mélekh bo* équivalent à vingt-six, valeur numérique du Nom divin.

Bilam, qui voulait détruire, finit par construire, puisqu'il nous a donné de merveilleux conseils pour avoir droit à la protection divine. Soulignons toutefois que bien qu'il énonça la vérité, il persista dans son impiété, parce qu'il n'appliquait pas ses propres sermons et, de surcroît, était animé de nombreux vices, tous provenant de sa grande présomption.

Un de mes élèves, Monsieur Kadoch de Raanana, m'a raconté que son associé avait un procès important dans lequel il risquait de perdre une énorme fortune. Ce dernier vint me voir pour solliciter ma bénédiction, mais je n'acceptai de la lui donner qu'à condition qu'il réserve des plages horaires à l'étude de la Torah, sans quoi elle ne pouvait se réaliser. Au départ, il tenta de s'esquiver, sous prétexte de ne pas en avoir le temps, mais je ne cédaï point. Finalement, il s'engagea à fixer des moments pour l'étude, malgré ses nombreuses occupations. Or, le mérite de la Torah joua effectivement en sa faveur et il sortit blanchi de ce procès.

Il suffit à cet homme de se fixer des moments d'étude pour jouir de l'application du principe : « Quiconque se soumet au joug de la Torah se verra dégagé de celui des instances dirigeantes et des impératifs de la subsistance. » (*Avot* 3, 5) Certes, il existe des hommes qui se vouent pleinement à l'étude et sont entourés de difficultés de toute part. Mais « les choses cachées appartiennent à l'Éternel » (*Dévarim* 28, 29)

et nous ne devons pas poser de questions sur ce qui nous dépasse.

LE CHABBAT

Les préparatifs du Chabbat



Après s'être lavé en l'honneur de Chabbat et avoir revêtu les vêtements de ce jour, il est recommandé de lire sur une douce mélodie « deux fois la Torah et une fois le Targoum ». On s'emplira alors de joie et ressentira combien son âme aspire à la venue du Chabbat. Rav Elazar Ména'hém Shakh *zatsal* affirme à cet égard : « Je ne connais pas d'instant de satisfaction et de joie aussi intense que celui où je suis assis, la veille de Chabbat, avec les habits de ce jour, et où je lis tranquillement la *paracha* de la semaine, deux fois dans la Torah et une dans le Targoum, tout en attendant la venue de la reine Chabbat. »

À partir de *min'ha kétana* [deux heures et demie *zmaniyot* avant la sortie des étoiles], il est interdit d'effectuer des travaux fixes qui ne sont pas pour les besoins du Chabbat. Celui qui en fait à ce moment-là n'y verra pas la bénédiction ; même s'il gagne de l'argent pour ce travail, il le perdra ailleurs. Par contre, il est permis de faire un travail provisoire presque jusqu'à l'entrée du Chabbat, comme coudre un bouton, écrire une lettre à un ami, vendre une marchandise, laver des habits à la machine. De même, tout travail permis pendant *'hol hamoèd* l'est également la veille de Chabbat.

Un travail nécessaire au Chabbat peut être réalisé durant toute la journée le précédant, même par un professionnel. Ainsi, il est permis de réparer un court-circuit ou une *plata*. Dans le même esprit, les propriétaires de magasins vendant de la nourriture pour Chabbat peuvent laisser leur commerce ouvert toute la journée, à condition de réserver suffisamment de temps pour pouvoir rentrer à temps chez eux et se préparer calmement à recevoir le jour saint.

Un scribe [qui écrit des *sifré Torah*, *téfillin* ou *mézouzot*] n'a pas le droit de travailler après *min'ha kétana*, sauf s'il n'a pas les moyens d'acheter le nécessaire pour Chabbat et compte employer l'argent reçu dans ce but. Dans tous les cas, il est permis de corriger dans le *séfer Torah* la *paracha* de la semaine.

Il est permis, et c'est même une *mitsva*, de rédiger de nouvelles interprétations sur la Torah, à la main ou à l'ordinateur. Toutefois, celui qui travaille en tant que dactylographe, même s'il s'agit de paroles de Torah, devra s'arrêter avant *min'ha kétana*.

Un agent de voyage n'a pas le droit de vendre des billets dont le vol débute jeudi ou vendredi et l'atterrissage précède l'entrée du Chabbat, mais ne permet pas aux passagers de rejoindre leur domicile à temps. Cela reviendrait à assister autrui à commettre un péché. Cependant, s'il y a une chance raisonnable d'arriver chez soi en voiture avant Chabbat, il est permis de vendre de tels billets.

Un distributeur automatique de nourriture ou de boisson peut être laissé en fonctionnement pendant Chabbat dans un quartier de non-Juifs. Il est souhaitable d'avoir l'intention de ne pas acquérir l'argent gagné avant la sortie du Chabbat.

Le répondeur automatique du téléphone ou un fax n'ont pas besoin d'être débranchés avant Chabbat.



en souvenir du juste

**Rabbénou
'Haïm
Ben Attar
zatsal**

Rabbénou 'Haïm Ben Attar – que son mérite nous protège –, auteur du célèbre commentaire Or Ha'haïm, naquit en 5456, à Salé, au Maroc. Son père, Rabbi Moché, était le fils du Gaon et saint Rabbi 'Haïm, et sa famille appartenait à une prestigieuse lignée de Sages d'Espagne. Son grand-père, dont il portait le nom, lui enseigna la Torah, comme il l'écrit dans l'introduction de son ouvrage *'Hefets Hachem* :

« J'ai étudié la Torah auprès de mon Maître, mon grand-père, le célèbre Sage, pieux et humble, Morénou 'Haïm Ben Attar. Dans son enseignement, j'ai puisé des eaux de vie et sous sa tutelle j'ai grandi. Depuis que j'ai commencé à apprendre de lui, je peux attester que, dans sa grande piété, il dormait moins que la moitié de la nuit, même en Tamouz. Car il pleurait à chaudes larmes, comme une veuve, la destruction du Temple et, le reste de la nuit, il étudiait avec moi ou un autre de ses descendants. »

Dès son plus jeune âge, le Or Ha'haïm jura que, quand il grandirait, il s'efforcerait au maximum de restaurer la couronne du peuple juif. À un âge très précoce, il adopta des conduites saintes et ascètes et tous prédirent qu'il était destiné à la grandeur. À l'écart du monde matériel, il pratiquait des jeûnes et des mortifications, qui ne l'empêchèrent pas de se consacrer à l'étude de la Torah. Dans sa jeunesse, il composa un ouvrage de *'hidouchim* sur quelques traités du Talmud, *'Hefets Hachem*.

Sa notoriété se répandit rapidement dans la ville, où les Juifs commencèrent à affluer vers son *beit hamidrach* pour profiter de ses enseignements. Loin de s'enfermer dans une tour d'ivoire, il enseigna Torah et morale au large public, qui ne montra aucune réticence à écouter un si jeune Maître.

Citons ici un extrait de l'ouvrage *Divré Chalom*, qui rapporte les paroles de Rav Yé'hezkel Shraga Halberstam zatsal de Chinawa, auteur du *Divré Yé'hezkel*, prononcées à son retour d'Israël :

« Le Rav saint et pur, redoutable et élevé, Rabbi 'Haïm Ben Attar, avait deux femmes épousées par *yiboum*. Avant son décès, elles se lamentèrent devant lui, le suppliant de leur donner un conseil qui leur permettrait de trouver une subsistance après son départ. Il leur dit : «Voici mes *téfillin* ; je vous les donne. Après ma mort, publiez partout que celui qui le désire peut venir prier avec mes *téfillin*, en échange d'une certaine somme. Vous en retirerez un gagne-pain. Cependant,

je vous mets en garde d'une chose : surveillez bien que celui qui les porte ne prononce pas une seule parole profane, qui porterait atteinte à leur sainteté, entraînerait l'envol des lettres écrites sur les parchemins et rendrait les *téfillin* non valides. »

Il en fut ainsi. Après le décès du *Tsadik*, ses veuves diffusèrent cette proclamation et nombreux furent ceux qui frappèrent à leur porte, désireux de prier avec les *téfillin* du *Tsadik*. Grâce à cela, elles eurent de quoi vivre.

Un jour, un grand commerçant arriva dans ce but. Alors qu'il était en train de prier avec les *téfillin* du Sage, un homme fit soudain intrusion et dit qu'il avait quelque chose de très important à lui transmettre et ne pouvait pas attendre qu'il termine de prier. Les veuves surveillaient généralement que personne n'entre dans le *beit hamidrach* pendant que quelqu'un y priait avec les *téfillin*. Elles obligeaient celui-ci à prier seul, afin de s'assurer qu'il ne prononcerait pas de parole futile.

Mais cet homme était venu dans la précipitation et était entré sans en demander la permission. Les veuves manquèrent d'attention l'espace d'un petit instant, suffisant pour qu'il échange quelques paroles avec le commerçant. Quand elles constatèrent ce sacrilège, elles crièrent d'effroi. Elles vérifièrent ensuite les parchemins et trouvèrent qu'il ne contenait plus de lettres, qui s'étaient envolées dans les airs.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du *Tsadik*
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !